

L'an deux mil quinze, le quatorze avril à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	23
Date de la convocation :	8 avril 2015
Date d'affichage du compte-rendu :	16 avril 2015

**PRESENTS** : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :  
Mme CRETET Cyriel qui donne procuration à Mr GUICHARD Christian  
Mme PERRON Agnès qui donne procuration à Mme RAUCH Mireille  
Mr GAILLARD Lylian qui donne procuration à Mr GRAS Christian  
Mme MEHAMEDI Dalila qui donne procuration à Mme GUIBELIN Marie-Rose  
Mme RIDUET Eloïse qui donne procuration à Mr GINIÈS Michel  
Mme ROSSETTO Annie qui donne procuration à Mr PERRIN Jean-François

Mme RAUCH Mireille est élue secrétaire de séance

### **ORDRE DU JOUR**

**I – COMPTE ADMINISTRATIF 2014** : Approbation.

**II – COMPTE DE GESTION 2014** : Approbation.

**III – BUDGET PRÉVISIONNEL 2015** :

- 3.1. – Fiscalité Directe Locale.
- 3.2. – Subventions.
- 3.3. – Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- 3.4. – Vote du Budget Principal et des Budgets Annexes.
- 3.5. – Emprunt – Ligne de Trésorerie.

**IV - COMPTABILITÉ** :

- 4.1. - Remboursement du SIVU pour la Gestion d'Equipements Sportifs au Budget Communal – Frais Postaux, télécommunications et mise à disposition du personnel communal.
- 4.2. – Concours du Receveur Municipal. Attribution d'indemnité.
- 4.3. – Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture.

**V – VOIRIE** : Programme 2015 – demande de subvention – Produit des amendes de police.

**VI – AFFAIRES FONCIÈRES** :

- 6.1. – Terrain Solvay « La Crue des Meix » - Donation.
- 6.2. – Parcelle communale rue du Soleil – Cession à Mr VESSELLE.
- 6.3. – Contentieux exploitants agricoles – Protocole d'accord.

## **VII – URBANISME :**

7.1. - Quartier Durable « Les Vergers » - Concession d'aménagement – Avance à la SOCAD.

7.2. - Instruction des autorisations d'urbanisme – Convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**VIII – ASSAINISSEMENT :** Convention avec SOGEDO pour la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement collectif.

**IX – AFFAIRES SCOLAIRES :** Conseil d'Administration du Collège Jean Jaurès - Modification désignation des Conseillers Municipaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

QD n° 1 - COMPTABILITE : remboursement du CCAS pour la gestion repas à domicile et de l'épicerie sociale : mise à disposition du personnel communal et frais de transport

QD n° 2 – AFFAIRES SCOLAIRES : Ecole élémentaire – Suppression d'un poste d'enseignant à la rentrée scolaire 2015/2016 – Motion du Conseil

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Rappel des manifestations municipales ou associatives du mois d'Avril et Mai.
- Dénomination salle du Conseil Municipal Maurice FAIVRE-PICON.
- Course des Travailleurs – 1<sup>er</sup> Mai.

## **I – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : Approbation.**

### **Budget Principal - Caisse des Ecoles - Eaux et Assainissement Année 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DONNE ACTE à la majorité** (3 abstentions) au Président de séance de la présentation faite du Compte Administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

<b>CA 2014 En euros</b>	<b>Budget Principal</b>		<b>Budget Caisse des Ecoles</b>		<b>Budget Eaux et Assainissement</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	2 514 160,10 €	2 729 348,93 €	47 901,92 €	54 437,82 €	127 525,74 €	147 328,19 €
Excédent	+ 215 188,83 €		+ 6 535,90 €		+ 19 802,45 €	
Déficit						
<b>Investissement</b>	1 134 186,12 €	1 325 715,61 €	7 723,91 €	10 320,90 €	210 526,38 €	276 191,32 €
Excédent	+ 191 529,49 €		+ 2 596,99 €		+ 65 664,94 €	
Déficit						

## **II – COMPTE DE GESTION 2014 : Approbation.**

### **Budget Principal - Caisse des Ecoles - Eaux et Assainissement Année 2014**

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

- **DÉCLARE à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-

## **III – BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 :**

### **3.1. – Fiscalité Directe Locale.**

Le Maire rappelle les taux appliqués ces dernières années : les taux actuels n'ont pas été modifiés depuis 2011.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE à l'unanimité** de maintenir en 2015 les taux des contributions directes locales fixés en 2014, soit :

Taxe d'Habitation	9,95 %
Taxe sur le Foncier Bâti	16,80 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	95,17 %

### **3.2. – Subventions.**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **FIXE** pour 2015 les subventions aux Associations et Organismes pour un montant global de 48 025 €.

- **DIT QUE** les crédits de fonctionnement suivants ont été alloués comme suit :

* CCAS	75 000,00 €
* Caisse des Ecoles	41 132,00 €
* Associations	48 025,00 €

### **3.3. – Affectation des résultats de l'exercice 2014.**

Le Conseil Municipal,

- Constatant que les résultats de clôture de l'exercice 2014 du Budget Principal font apparaître un excédent de Fonctionnement de 215 188,83 €,

- **DÉCIDE à l'unanimité** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014</b>	
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT (BP 2014)	139 997,00 €
RÉSULTAT au 31/12/2014 - EXCÉDENT	215 188,83 €
EXCÉDENT AU 31/12/2014	
- Exécution du virement à la section Investissement	0 €
- Affectation complémentaire en réserve au 1068 (INV):	215 188,83 €
- Affectation de l'excédent reporté en Fonctionnement	
002 R :	0 €
DÉFICIT à reporter	0 €

- Constatant que le bilan du budget Caisse des Ecoles fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 535,90 €,

- **DÉCIDE à l'unanimité** d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

#### **BUDGET CAISSE DES ECOLES**

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014</b>	
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT (BP 2014)	0 €
RÉSULTAT au 31/12/2014 - EXCÉDENT	6 535,90 €
EXCÉDENT AU 31/12/2012	
- Exécution du virement à la section Investissement	0 €
- Affectation complémentaire en réserve au 1068 (INV) :	0 €
- Affectation de l'excédent reporté en Fonctionnement au 002R :	6 535,90 €
DÉFICIT à reporter	0 €

- Considérant que le bilan du budget Eaux et Assainissement fait apparaître un excédent d'exploitation de 19 802,45 €

- **DÉCIDE à l'unanimité** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### **BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT**

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014</b>	
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT (BP 2014)	0 €
RÉSULTAT au 31/12/2014 - EXCÉDENT	19 802,45 €
EXCÉDENT AU 31/12/2014	
- Exécution du virement à la section Investissement	0 €
- Affectation complémentaire en réserve au 1068 :	0 €
- Affectation de l'excédent reporté en Exploitation (002 R) :	19 802,45 €
DÉFICIT à reporter	0 €

### **3.4. – Vote du Budget Principal et des Budgets Annexes.**

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte à l'unanimité** le Budget Prévisionnel 2015.

<b>FONCTIONNEMENT 2015</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Budget Principal	2 735 686 €	2 735 686 €
Budget Caisse des Ecoles	48 967,90 €	48 967,90 €
Budget Assainissement	152 097,45 €	152 097,45 €
<b>INVESTISSEMENT 2015</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Budget Principal	1 178 038,32 €	1 178 038,32 €
Budget Caisse des Ecoles	3 596,99 €	3 596,99 €
Budget Assainissement	146 317,94 €	146 317,94 €

### **3.5. – Emprunt – Ligne de Trésorerie.**

Le Conseil Municipal,

- **DONNE, à l'unanimité**, délégation au Maire pour procéder, en cas de besoin, à la réalisation de l'emprunt destiné au financement des travaux prévus au Budget Prévisionnel 2015 et **L'AUTORISE** à passer les actes nécessaires.

Le Conseil Municipal,

- **DONNE à l'unanimité** délégation au Maire pour contracter, en cas de besoin, une ouverture de crédit et **L'AUTORISE** à signer, sans autre délibération, le contrat d'ouverture de crédit, à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues.

## **IV - COMPTABILITÉ :**

### **4.1. - Remboursement du SIVU pour la Gestion d'Equipements Sportifs au Budget Communal – Frais Postaux, télécommunications et mise à disposition du personnel communal.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les montants dus par le Budget SIVU pour la Gestion d'Equipements Sportifs au titre de l'année 2015, pour les frais téléphoniques et d'affranchissement s'élèvent à 100,00 € et ceux correspondant à la mise à disposition de personnel communal à 19 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Maire, par ailleurs Président du SIVU, ne participant pas au vote,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de procéder au recouvrement des frais téléphoniques et d'affranchissement pour la somme de 100,00 € et ceux correspondant à la mise à disposition du personnel communal pour 19 000 €.

#### **4.2. – Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité.**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE à la majorité** (6 abstentions).
  - o de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
  - o d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an, soit 324,89 € pour l'année 2015.

#### **4.3. – Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture.**

Le FNCC est un lieu de rencontre entre élus permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences et l'élaboration de propositions d'actions culturelles dans tous les domaines.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ à l'unanimité** l'adhésion de la Commune à la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités Territoriales) pour un montant de 204 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer le bulletin d'adhésion 2015.

#### **V – VOIRIE : Programme 2015 – Demande de subvention – Produit des amendes de police.**

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE le Maire à demander** l'attribution au Conseil Départemental, d'une subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux suivants :

Désignation des voiries et nature des travaux :	Montant estimatif
1- Rue des Pastouraux, création place stationnement	1 080,00 € HT
2- Rue de Belvoye, plateau surélevé	5 660,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>6 740,00 € HT</b>

- **DIT** que la réalisation de ces travaux sera conditionnée à la réponse du Conseil Départemental.

#### **VI – AFFAIRES FONCIÈRES :**

##### **6.1. – Terrain Solvay « La Crue des Meix » - Donation.**

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 15 octobre 2013 dans laquelle il acceptait la donation de plusieurs terrains (10 parcelles) appartenant à la Société SOLVAY, lieux-dits la « Crue des Meix », « Entre deux Bois » et « la Carrière ».

Dans l'hypothèse où la signature du protocole d'accord avec l'exploitant agricole serait à nouveau retardée, il deviendra urgent de prévoir dans un premier temps, la donation SOLVAY uniquement sur la parcelle indispensable à la réalisation de la première partie de la phase 1 du projet nécessaire à l'implantation d'Intermarché et éventuellement à l'installation de professionnels de santé.

La parcelle concernée est cadastrée section AM n° 394, lieu-dit « La Crue des Meix », d'une contenance de 31 840 m<sup>2</sup>.

Quant aux autres terrains désignés ci-dessous, ils n'entrent pas dans le périmètre des travaux de la première phase et pourront donc faire l'objet en temps utile d'une éventuelle seconde donation.

Le Conseil Municipal

- **AUTORISE, à l'unanimité**, en cas de refus de l'exploitant agricole de signer le protocole d'accord, la donation par SOLVAY de la parcelle cadastrée Section AM n° 394 lieu-dit « La Crue des Meix », d'une contenance de 31 840 m<sup>2</sup>.

### **6.2. – Parcelle communale rue du Soleil – Cession à Mr VESSELLE.**

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE à l'unanimité**, le Maire à vendre (~ 100 m<sup>2</sup>) de la parcelle cadastrée section AH n° 932 lieu-dit « Au Village » rue du Soleil, afin de permettre au propriétaire voisin la réhabilitation d'un immeuble en logements.

### **6.3. – Contentieux exploitants agricoles – Protocole d'accord.**

Le Maire expose au Conseil que le protocole d'accord transactionnel (document joint) rédigé par la Chambre d'Agriculture, a été transmis pour signature à Mr MENETRIER Jean-Baptiste, exploitant agricole.

Ce protocole, s'il est signé par l'agriculteur, prévoit, entre autre, les conditions de reprise par la Commune des parcelles actuellement exploitées par Mr MENETRIER. Parcelles nécessaires à la réalisation du quartier « Les Vergers » : certaines exclues du bail rural seront indemnisées, d'autres feront l'objet d'un bail précaire ou d'un bail à ferme de 9 ans.

Par ailleurs, le protocole prévoit que la Commune cédera à Mr MENETRIER et à la SCEA La Riveratte, à titre gratuit, d'autres parcelles (surface totale ~ 30 000 m<sup>2</sup>).

Concernant l'indemnité d'éviction, elle a été calculée par la Chambre d'Agriculture et s'élève à 6 527 € à l'hectare auquel s'ajoutera une indemnité de pertes de Droits à Paiement Unique (DPU) estimée à 1 299 € à l'hectare ainsi qu'une indemnité de 400 € correspondant aux façons culturales réalisées à ce jour sur les terrains repris (soit un total d'indemnité d'environ 33 000 €).

Enfin, une indemnité de 8 250 € serait versée par la Commune à Mr MENETRIER pour le dédommager des frais qu'il a engagés dans les trois contentieux.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de valider ce protocole et le cas échéant, dans l'hypothèse où Mr MENETRIER refuserait de le signer, d'autoriser le Maire à engager une procédure à l'encontre de l'exploitant agricole.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE à l'unanimité** le Maire à signer le protocole ci-joint,
  - Et, en cas de refus de signature du protocole d'accord par l'exploitant agricole **AUTORISE** le Maire à ester en justice notamment pour les motifs suivants :
- Recours abusif de l'exploitant agricole contre un acte de donation non signé.
  - Entrave à la réalisation d'un projet d'Intérêt Général.

## **VII – URBANISME :**

### **7.1. - Quartier Durable « Les Vergers » - Concession d'aménagement – Avance à la SOCAD.**

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE à l'unanimité** le versement d'une avance de 50 000 " à la SOCAD, (cessionnaire d'aménagement du quartier « Les Vergers »).
- **DIT** que cette avance sera remboursée à la Commune sur l'exercice budgétaire 2015.

### **7.2. - Instruction des autorisations d'urbanisme – Convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.**

Le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité :**

- **D'ADHÉRER** au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

## **VIII – ASSAINISSEMENT : Convention avec SOGEDO pour la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement collectif.**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE à l'unanimité** d'approuver la convention à intervenir entre la Commune de Damparis et la Société SOGEDO, relative aux modalités de recouvrement et de versement du produit de la taxe d'assainissement, telles que définies dans le contrat annexé à la présente délibération.

## **IX – AFFAIRES SCOLAIRES : Conseil d'Administration du Collège Jean Jaurès - Modification désignation des Conseillers Municipaux.**

Le Conseil Municipal,

- **DÉSIGNE à l'unanimité** Mme RAUCH Mireille en tant que représentante de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean Jaurès.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **QD n° 1 - COMPTABILITE : remboursement du CCAS pour la gestion repas à domicile et de l'épicerie sociale : mise à disposition du personnel communal et frais de transport**

Le Maire informe le conseil municipal que les montants dus par le Budget CCAS pour le portage des repas à domicile et la gestion des stocks de l'épicerie sociale au titre de l'année 2015 s'élèvent à :  
Frais de transport : 1000 €

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE à l'unanimité** de procéder au recouvrement des frais de transport pour 1000 € et des frais de mise à disposition de personnel communal pour 15 968 €

### **QD n° 2 – AFFAIRES SCOLAIRES : Ecole élémentaire – Suppression d'un poste d'enseignant à la rentrée scolaire 2015/2016 – Motion du Conseil.**

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie annonçant « qu'au regard des critères d'étude départementaux, l'école élémentaire de Damparis entrerait dans le champ d'étude pour un retrait d'emploi ».

Le Maire demande au Conseil d'adopter la motion suivante :

La baisse prévisible des effectifs pour la rentrée scolaire 2015/2016 invoquée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie s'explique par le fait que l'urbanisation de la Commune est freinée depuis plusieurs années : la Commune, déjà lourdement impactée par la révision de son Plan Local d'Urbanisme imposée suite au Plan de Prévention des Risques Technologiques Solvay, serait davantage pénalisée par la fermeture d'une classe.

Par ailleurs, la Municipalité a accepté en 2008 l'ouverture d'une Classe d'Intégration Scolaire au sein de l'école élémentaire, à la fois pour permettre à certains enfants de recevoir un enseignement adapté à leurs besoins, mais également dans la perspective qui nous était annoncée à l'époque, d'assurer une certaine pérennité des huit classes actuelles.

De plus, le projet de logements créés par le OPH, rue du Soleil et de quartier durable « Les Vergers » qui prévoit à terme la création d'une centaine de logements, sont autant de perspectives de augmentation des effectifs scolaires.

Enfin, la fermeture d'une classe à l'école élémentaire entraînera de fait l'élévation de la moyenne des enfants par classe, ce qui ne contribue pas à un enseignement de qualité.

C'est pourquoi, même si une diminution des effectifs est annoncée en septembre 2015 à l'école élémentaire qui s'explique par les éléments cités ci-dessus, le Conseil Municipal demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de tenir compte, dès à présent, de l'évolution démographique qui se dessine au regard des projets d'urbanisation conséquents.

Par cette motion, la Municipalité réaffirme son attachement à la pérennisation d'une éducation de qualité et au développement du secteur périscolaire mis en place sur la Commune.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur l'inspecteur d'Académie de prendre en considération les particularités de la Commune afin de maintenir le poste qui a placé dans le champ d'étude pour suppression.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **ADOpte à l'unanimité** la motion ci-dessus.
- **SE PRONONCE** contre toute suppression de emploi à l'école élémentaire de Damparis.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **- Rappel des manifestations municipales ou associatives des mois d'Avril et Mai :**

26 avril : cérémonie des Déportés

1<sup>er</sup> Mai – Course des travailleurs

3 Mai – 10<sup>ème</sup> tour cycliste du Jura

8 Mai – Cérémonie – Anniversaire de la Victoire de 1945

10 Mai – Cavalcade

17 Mai – Brocante des Océanes – Place de la concorde

23 mai ou 4 juillet – fête du jeu de la ludothèque – gymnase

30 et 31 mai – Texte et Bulle

#### **- Dénomination salle du Conseil Municipal Maurice FAIVRE-PICON.**

En hommage à Mr Maurice FAIVRE-PICON, Maire de Damparis de 1973 à 1994, décédé le 21 octobre 2014 le Maire propose aux élus de dénommer la salle du Conseil Municipal « salle Maurice FAIVRE-PICON ».

Le Conseil Municipal,

- **DONNE son accord.**

#### **– Course des Travailleurs – 1<sup>er</sup> Mai.**

Mme GUIBELIN informe le Conseil Municipal que l'ACDTR organisatrice de la course du 1<sup>er</sup> Mai, recherche des signaleurs. Les inscriptions sont prises auprès de Mr GRAPPE.

**Séance levée à 23 h 00**